

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 juin 2023

Tél : 04 32 44 89 30

N° 23/035

L'an deux mille vingt trois et le vingt-deux juin à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Décision Modificative du BP 2023 n° 1

Etaient présents : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Didier PERELLO.

Etaient absents excusés : Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PEAUMIER, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS.

Etait représentée : Madame Martine RIEU a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Suite à l'examen des flux par les services de la paie, il apparaît qu'un résultat d'investissement déficitaire d'un montant de 75 780,69€ ne s'est pas implémenté dans le BP 2023 du CDG 84.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de modifier le BP 2023 dans le sens suivant :

- Inscrire au compte 001 la somme de 75 780.69 €
- Prévoir au compte 1068 une recette supplémentaire du même montant.

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur cette proposition.

Les membres du Conseil d'administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

VOTENT à l'unanimité la décision modificative au Budget primitif 2023, à savoir l'inscription de crédits au compte 001 crédits de 75 780.69 €, et au compte 1068 la prévision d'une recette supplémentaire du même montant.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 06.07.2023

Pour extrait conforme,

Le Président



Maurice CHABER